



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40336>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-40336**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24340069400168

Ville : Gignac

Code postal : 34150

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 34

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : 2025-021

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la commande publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/05/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix des prestations : 40% Valeur technique : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Relance - Création de la nouvelle station d'épuration - commune d'Arboras

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232420

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Relance - Création de la nouvelle station d'épuration - commune d'Arboras

Lieu principal d'exécution du marché : Arboras

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes : - Respect du type de la filière de traitement en filtres plantés de roseaux - Respect des performances de rejet. - Respect de l'emplacement géographique des ouvrages sur les parcelles (B11, B12 et B13) avec emprise foncière fixée. - Respect des contraintes liées à la déclaration préalable des travaux notamment les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France à savoir : o Voirie interne en mélange terre pierres o Soutènement du talus de la vigne en mur de gabion, grillage souple double ou triple torsion (pas de grillage rigide et droit possible) o Clôture en maille gibier et poteau fer o Plantation d'arbres et bosquets liées à l'aménagement paysager du site. - En cas de modification de l'altimétrie des filtres, la variante ne devra pas impacter de manière forte l'aspect paysager général afin de respecter l'harmonie visuelle attendue par l'ABF.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2025